CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 6 août 2026 à 16h00
Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS

PRÉSENTS :

1. **Marie-Claire BARBIER**
2. **Michelle BRAUER**
3. **Jacques CONVERT**
4. **André GRANGER**
5. **Alain HOTIER**
6. **Antoine HUYNH**
7. **Julie NOVELLI**
8. **Colette PIGNIER**
9. **Pascale ROUSSEAU**
10. **Alain YVROUD**

ABSENTS EXCUSÉS :

1. **Renaud BERETTI**
2. **Lydèric BOUQUET**
3. **Jean-Marc BOUTEILLIER** — **donne pouvoir à Pascale ROUSSEAU**
4. **David GAILLARD**
5. **Nicolas MERCAT**

Techniciens présents :

BORRELY-DUBINI Muriel	Assistante de Direction du CIAS Grand Lac
RENAUD Marie	Directrice du CIAS Grand Lac
VERDENAL Olivier	Directeur financier

L'an deux mille vingt-six, le jeudi six août à seize heures, les membres du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Grand Lac, légalement convoqués dans les conditions prévues par les articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, le trente et un juillet 2026 par la Vice-présidente, Pascale ROUSSEAU, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic. Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, les projets de délibérations et leurs annexes était joint à la convocation.

Conformément à l'arrêté 2026-1 du 2 juin 2026, Madame la Vice-Présidente, Pascale ROUSSEAU a reçu délégation pour animer les séances du Conseil d'administration ainsi que pour signer l'ensemble des documents et actes relevant de cette instance, dans les conditions prévues par ledit arrêté.

Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec neuf présents et un pouvoir.

La séance débute à 16H11.

CIAS
CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

PROCES-VERBAL

Madame la Vice-Présidente débute le Conseil d'administration en excusant les élus qui n'ont pas pu être présents.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article R.123-23 du Code d'action sociale et des familles applicable au CIAS par renvoi de l'article R.123-27 du même code, le directeur du centre d'action sociale assure le secrétariat du conseil d'administration.

Il est donc proposé que Marie RENAUD en qualité de directrice du CIAS Grand Lac soit désignée secrétaire de séance.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, désigne Marie RENAUD en tant que secrétaire de séance, à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2026

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'administration du 25 juin 2026.

Arrivée de Michelle BRAUER à 16H24

FINANCES

Madame la Vice-présidente donne la parole à Olivier VERDENAL, directeur financier, Aurore FRAISSE, chargée de mission budgétaire du CIAS Grand LAC, et pour la présentation de ces délibérations.

GRAND LAC



CIAS
CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

PROCES-VERBAL

Campagne budgétaire 2026 – Autorités de tarification

- 05 mars 2026 : vote de l'EPRD des EHPAD Les Grillons et les Fontanettes
- 25 juin 2026 : vote de la DM n°1 aux EPRD
- 02 juillet 2026 : dépôt sur la plateforme CNSA

Les autorités de tarification ont un délai de 30 jours pour approuver/rejeter les EPRD

- 23 juillet 2026: rejet des EPRD et EPRD DM pour les EHAPD Les Grillons et Les Fontanettes.
 Motif principal => trajectoire financière dégradée des établissements
 Un nouvel état doit être voté dans les 30 jours suivant la décision de rejet en tenant compte des motifs de rejet.
- 06 août 2026 : vote d'une DM n°2 aux EPRD des EHPAD Les Grillons et les Fontanettes

BP 2026 LES GRILLONS

SYNTHESE Grillons (en K€)	BP 2025	CA 2025	BP 2026	ECART BP26/BP25	% évol.
Dépenses	**6 489**	**6 393**	**6 577**	**+ 88**	**+1%**
Charges de personnel	4 468	4 469	4 466	- 2	-0%
ETP	*78,7*	*79,6*	*78,1*	*- 0,7*	*-1%*
Autres	2 020	1 924	2 111	+ 90	+4%
Recettes	**6 142**	**6 124**	**6 674**	**+ 532**	**+9%**
Dont subvention d'équilibre	846	887	1 381	+535	+1%
Solde de gestion	**-347**	**-269**	**+97**	**- 2**	**%**
Dont hébergement	0	+46	0		
Dont soins et dépendance	-347	-315	+97		

Commentaires

Un excédent lié à une recette ponctuelle :
- +430 K€ : 2 annuités subvention GL pour le soin et la dépendance. Sans recette ponctuelle : -330 K€ de déficit
- Ajustement recettes avec taux d'évolution
- -13 K€ : dotations soins et dépendance
- +17 K€ : usagers
- +25 K€ : remboursements RH

Peu d'évolution RH :
- Peu de variation en ETP et en montant
- Objectif intérim < 75 K€

Evolution des autres charges :
- +114 K€ : loyer (réintégration PGR)
- -20 K€ : prestations blanchisserie et restauration
- -18 K€ : fluides

Dépenses par place : 75,6 K€

INDICATEURS	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Taux d'encadrement	0,70	0,68	0,70	0,71
Taux de soignants	0,43	0,40	0,42	0,44
Taux d'occupation (HP)	98,9%	97,8%	92,8%	98,0%
Taux d'occupation (HT)	32,7%	95,0%	54,9%	95,7%
Absentéisme	10,8%	11,8%	10,7%	➡

Décision modificative - EHPAD Les Grillons

SYNTHESE Grillons (en K€)	CA 2025	BP 2026	DM 1	DM 2	BP Total
Dépenses	**6 393**	**6 677**		**-10**	**6 667**
RH	4 469	4 466			4 466
ETP	*79,6*	*78,1*			*78,1*
Autres	1 924	2 111		-10	2 101
Recettes	**6 124**	**6 674**	**-1**	**+29**	**6 701**
Dont subvention d'équilibre	887	1 381	-15	-6	1 360
Solde de gestion	**-269**	**+97**	**-1**	**+39**	**+135**
Dont hébergement + tiers lieu	+46	0			0
Dont soins et entretien de l'autonomie	-315	+97			+135

DM 2 :

- Diminution des dépenses :
 - Changement de prestataire pharmacie : -10 K€
- Ajustement des recettes :
 - Produits de la tarification :
 - Recettes notifiées par l'ARS : +38 K€
 - Produits à la charge de l'usager au titre de la dépendance : -4 €
 - Ajustement recettes usagers liées à la mise en œuvre du tarif différencié : + 2 K€
 - Subventions :
 - Ajustement subv équilibre hébergement : -6 K€

Résultat prévisionnel :

- BP : +97K€
- DM2 : +135 K€

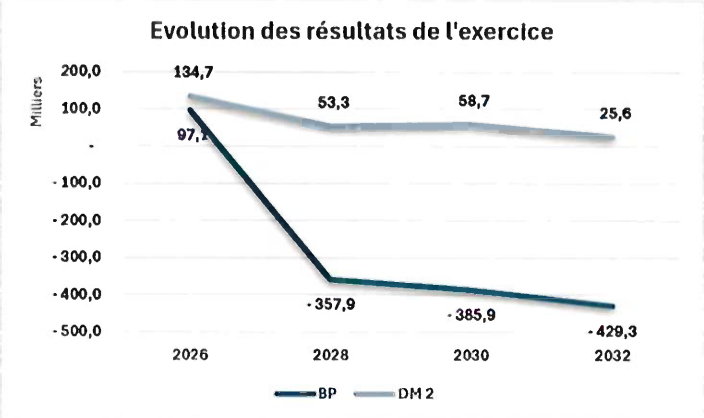
Projection pluriannuelle - Les Grillons

Principal motif de rejet : trajectoire financière de l'établissement

- Déficit cumulé de l'établissement au 31/12/2025 : -773 K€
- EPRD initial voté un déficit moyen 2027-2032 : -380 K€ / an
- Situation fortement dégradée et difficultés de trésorerie

Proposition de modification du plan pluriannuel

- Augmentation du nombre annuel de résidents éligibles au tarif différencié
- Intégration des actions prévues dans le cadre du dispositif PERF'EHPAD
- Diminution de la subvention d'équilibre



Projection pluriannuelle - Les Grillons

Actions prévues dans le cadre du dispositif Perf'EHPAD

Action	2027	2028	2029	2030
Changer de prestataire pharmaceutique pour la PDA afin de supprimer la facturation des consommables.	10 000,00			
Ouvrir la cuisine partagée à des structures privées, avec une facturation des prestations.	1 800,00			
Optimiser l'organisation en fusionnant les fonctions de responsable hôtellerie et restauration.		50 000,00		
Analyser systématiquement le besoin avant d'engager un remplacement automatique (-1 ETP AS)	50 000,00			
Structurer une politique RH visant à renforcer la fidélisation et le sentiment d'appartenance (management, reconnaissance, valorisation du CIAS Grand Lac) dans un objectif de réduction du turnover (-0,7 ETP AS)	35 000,00			
Ajuster les ETP au regard du budget en analysant les cycles et les roulements actuels, avec un objectif de réduction progressive de 2 ETP (1 par équipe)			100 000,00	
Sortie d'effectif des congés longue maladie au sein de l'ehpad (3 agents)	70 000,00			30 000,00
Mettre en œuvre des actions de prévention pour limiter l'absentéisme de courte durée.	85 000,00			
Renégocier le contrat de restauration afin de permettre la commande des différentes composantes du menu à l'unité		15 000,00		
Renforcer l'application du marché de blanchisserie (linge plat et linge des résidents) et appliquer, le cas échéant, les pénalités contractuelles prévues	3 000,00			
Mettre en place un suivi structuré des tenues professionnelles des agents (inventaire, suivi des pertes, renouvellement) afin de limiter les achats non maîtrisés	2 500,00			
Désigner un référent dédié aux protections, chargé de centraliser, coordonner et optimiser les achats, les livraisons et la gestion des stocks	3 500,00			
TOTAL	260 800,00	65 000,00	100 000,00	30 000,00

Gain estimé : 456 K€
- Mesures RH : -420 K€ (-8,4 ETP)
- Baisses de dépenses autres : -34 K€
- Augmentation des recettes : +2 K€

BP 2026 LES FONTANETTES

SYNTHESE Fontanettes (en K€)	BP 2025	CA 2025	BP 2026	ECART BP26/BP25	% évol.
Dépenses	**1 780**	**1 690**	**1 823**	**+ 43**	**+2%**
Charges de personnel	1 286	1 231	1 313	+ 27	+2%
ETP	*21,6*	*19,9*	*22,0*	*+ 0,4*	*+2%*
Autres	494	459	511	+ 16	+3%
Recettes	**1 613**	**1 609**	**1 771**	**+ 158**	**+10%**
Dont subvention d'équilibre	247	*218*	233	-14	
Solde de gestion	**- 167**	**- 80**	**- 52**	**+ 115**	
Dont hébergement	0	-18	0		
Dont soins et dépendance	-243	-62	-52		

Commentaires

Recettes :
- Ajustement recettes avec taux d'évolution
- +141 K€ : dotations soins et dépendance
- +48 K€ : usagers

Evolutions RH :
- ETP en lien avec l'ouverture => 2,7 ETP en année pleine
- Baisse absentéisme et objectif intérim < 30 K€

Autres évolutions charges:
- +9 K€ : évaluation externe
- +6 K€ : location immobilière en lien avec extension
- +6 K€ : maintenance

Dépenses par place : 86,8 K€.

INDICATEURS	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Taux d'encadrement	0,69	0,70	0,75	0,70
Taux de soignants	0,35	0,34	0,40	0,43
Taux d'occupation (HP)	99,7%	99,2%	90,9%	97,6%
Taux d'occupation (HT)	71,2%	73,6%	44,4%	79,5%
Absentéisme	15,2%	18,4%	9,7%	➡

Décision modificative - EHPAD Les Fontanettes

SYNTHESE Fontanettes (en K€)	CA 2025	BP 2026	DM 1	DM 2	BP Total
Dépenses	**1 690**	**1 823**	**+18**		**1 841**
RH	1 231	1 313			1 313
ETP	*19,9*	*22,0*			*22,0*
Autres	459	511	+18		529
Recettes	**1 609**	**1 771**	**+18**	**+6**	**1 795**
Dont subvention d'équilibre	*218*	233	+18	-1	250
Solde de gestion	**- 80**	**- 52**	**0**	**+6**	**-47**
Dont hébergement	-18	0			0
Dont soins et entretien de l'autonomie	-62	-52			-47

DM 2 :

- Ajustement des recettes :
 - Produits de la tarification :
 - Recettes notifiées par l'ARS : +6 K€
 - Subventions :
 - Ajustement subv équilibre hébergement : -1 K€

Résultat prévisionnel :

- BP : -52 K€
- DM2 : -47 K€

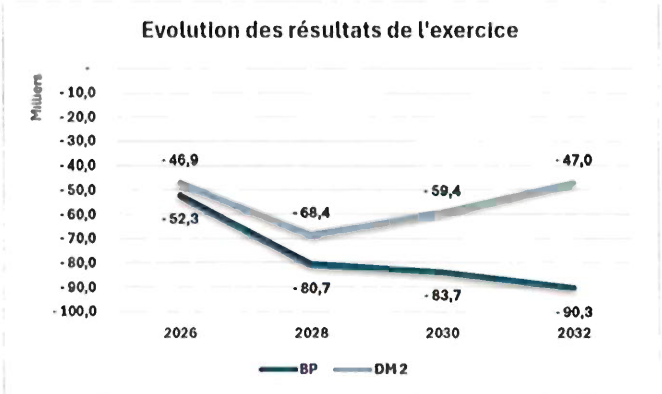
Projection pluriannuelle - Les Fontanettes

Principal motif de rejet : trajectoire financière de l'établissement

- Déficit cumulé de l'établissement au 31/12/2025 : -344 K€
- EPRD initial voté un déficit moyen 2027-2032 : -85 K€ / an
- Situation fortement dégradée et difficultés de trésorerie

Proposition de modification du plan pluriannuel

- Augmentation du nombre annuel de résidents éligibles au tarif différencié
- Augmentation du taux d'occupation en hébergement permanent
- Diminution de la subvention d'équilibre



2025 : Actions réalisées et perspectives

Dépenses :

- Actions réalisées :
 - Diminution de l'intérim (Grillons)
 - Développement des vacations (Grillons)
 - Optimisation des postes de veilleurs de nuit (Fontanettes)
 - Diminution de la PGR (Grillons) en 2024 et 2025
 - Travail sur le mode dégradé poussé au maximum sans remise en cause de la sécurité et de la qualité du service rendu
 - Optimisation des dépenses (ex : groupe d'analyse de la pratique, formation, animation...) sans remise en cause de la qualité du service rendu.
- Actions en cours :
 - Etude sur la restauration
 - Absentéisme : typologie des arrêts, mode de remplacement et prise en charge par le système assurantiel
 - Schéma directeur immobilier (Grillons)
 - Interventions régulières auprès de l'OPAC
 - Souhait de mettre en place d'un référentiel partagé avec les autorités de tarification sur la cotation des postes et les taux d'encadrement

Recettes :

- Actions réalisées :
 - Coupe GMP et PATHOS (Grillons)
 - Mise en place de la dotation globale de soins (Grillons 2024 ; Fontanettes 2025)
- Gel attendu de la valeur du point appliqué pour la dotation dépendance.
- Demande de crédits non reconductibles au titre des ESMS en difficultés.
- Réflexion à mener sur les tarifs :
 - Augmentation des loyers de l'Orée du Bois
 - Mise en place des tarifs différenciés dans les EHPAD

3. DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES LES FONTANETTES- BUDGET 50300

Madame la Vice-Présidente rappelle la délibération n°2026-27 du 25/06/2026 portant décision modificative n°1 de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) de l'EHPAD Les Fontanettes.

Elle indique que l'analyse de l'EPRD de l'EHPAD Les Fontanettes a fait l'objet d'un rejet par les autorités de tarification en date du 23/07/2026 au regard de la situation financière dégradée et de la trajectoire préoccupante pour la période 2027-2032.

Elle précise que ce rejet implique le vote d'un nouvel EPRD dans les 30 jours suivant la décision de rejet.

Madame la Vice-Présidente propose de prendre la décision modificative suivante pour l'EPRD 2026 des Fontanettes afin :

- D'ajuster les produits de la tarification suite à la notification de l'Agence Régionale de Santé. Pour information, ces produits avaient été intégrés dans les documents transmis aux autorités de tarification pour une meilleure visibilité quant à la situation financière de l'établissement.

Madame la Vice-Présidente précise que l'établissement est dans une démarche d'optimisation des recettes. Aussi, il est proposé d'introduire des recettes complémentaires liés à l'augmentation du taux

d'occupation de l'hébergement permanant ainsi qu'au tarif différencié dans le plan pluriannuel de l'EPRD afin d'améliorer la situation financière à moyen terme.

Compte de résultat prévisionnel :

RECETTES	
735111 – Produits à la charge de l'assurance maladie –Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la sécurité sociale	-2 144.00 €
7351128 – Produits à la charge de l'assurance maladie – Financements complémentaires	+8 617.00 €
Total Groupe 1 – Produits de la tarification	+6 473.00 €
7488 – Autres subventions et participations	-1 028.00 €
Total Groupe 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation courante	-1 028.00 €
TOTAL	**+5 445.00 €**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

4. DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES LES GRILLONS – BUDGET 50200

Madame la Vice-Présidente rappelle la délibération n°2026-28 du 25/06/2026 portant décision modificative n°1 de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) de l'EHPAD Les Grillons.

Elle indique que l'analyse de l'EPRD de l'EHPAD Les Grillons a fait l'objet d'un rejet par les autorités de tarification en date du 23/07/2026 au regard de la situation financière dégradée et de la trajectoire préoccupante pour la période 2027-2032.

Elle précise que ce rejet implique le vote d'un nouvel EPRD dans les 30 jours suivant la décision de rejet.

Madame la Vice-Présidente propose de prendre la décision modificative suivante pour l'EPRD 2026 des Grillons afin :

- D'ajuster les produits de la tarification suite à la notification de l'Agence Régionale de Santé. Pour information, ces produits avaient été intégrés dans les documents transmis aux autorités de tarification pour une meilleure visibilité quant à la situation financière de l'établissement.
- Diminuer les dépenses de fonctionnement de 10 000 € (changement de prestataire pharmaceutique pour la distribution des PDA).
- D'ajuster les recettes liées à la mise en place du tarif différencié.

Madame la Vice-Présidente informe de la participation de l'établissement au dispositif Perf'EHPAD. Ce dernier vise à accompagner l'EHPAD dans sa démarche d'optimisation des dépenses et recettes. Ce travail a permis de générer un plan d'action jusqu'en 2032. Aussi, il est proposé d'introduire les gains attendus dans le plan pluriannuel de l'EPRD afin d'inverser la tendance financière à moyen terme.

Compte de résultat prévisionnel :

DEPENSES	
61118 – Prestations à caractère médical - Autres	-10 000.00 €
Total Groupe 1 – Charges d'exploitation courante	-10 000.00 €
TOTAL	**-10 000.00 €**

RECETTES	
735111 – Produits à la charge de l'assurance maladie –Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la sécurité sociale	+2 667.00 €
7351128 – Produits à la charge de l'assurance maladie – Financements complémentaires	+34 918.00 €
73532 – Produits à la charge de de l'usager – Forfait global relatif aux soins ou relatif aux soins et à la dépendance	-4 070.00 €
735311 – Produits à la charge de l'usager – Part afférente à l'hébergement – Tarifs journaliers relatifs au socle de prestations	+1 800.00 €
Total Groupe 1 – Produits de la tarification	+ 35 315.00 €
7488 – Autres subventions et participations	-6 319.00 €
Total Groupe 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation courante	-6 319.00 €
TOTAL	**+28 996.00 €**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

Débats :

La discussion se poursuit sur la question des tarifs différenciés. Il est rappelé que le constat formulé par les autorités de tutelle sur ce sujet ne modifiera que de façon très substantielle la situation financière actuelle.

Olivier Verdenal reprend en détail l'ensemble des points soulevés et rappelle la nécessité de retravailler certains éléments du dossier, notamment les taux d'occupation, afin de répondre aux observations formulées et de consolider les futurs dossiers présentés aux autorités compétentes.

Michelle Brauer interroge ensuite la direction sur le nombre de personnes actuellement inscrites sur la liste d'attente pour une admission en EHPAD. Marie Renaud répond que cette liste comprend environ **500 personnes**. Marie-Claire Barbier et Marie Renaud précisent toutefois que, parmi ces demandes, **une centaine de situations environ peut être considérée comme urgente**, les personnes concernées ne pouvant plus bénéficier d'un maintien à domicile dans des conditions adaptées à leurs besoins.

Julie Novelli s'interroge alors sur la répartition des différentes sources de financement de l'établissement. Marie Renaud indique que les ressources proviennent principalement des autorités de tutelle (ARS et CD73), représentant environ les deux tiers des financements, des subventions allouées par Grand Lac ainsi que de la participation des usagers.

Marie-Claire Barbier constate que le déficit tend à se creuser et demande si cette situation est liée à une diminution des subventions. Marie Renaud confirme que la baisse des financements (et notamment l'arrêt des CNR établissements en difficulté) contribue effectivement à cette évolution.

Pascale Rousseau souligne par ailleurs l'accroissement du vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de personnes confrontées à une situation de dépendance.

Dans ce contexte, Julie Novelli s'interroge sur les possibilités d'améliorer à la fois la qualité des services rendus et les effectifs en personnel malgré les contraintes budgétaires actuelles. Cette question fait l'objet d'échanges entre les membres du conseil d'administration, qui soulignent la nécessité de poursuivre la réflexion sur les moyens à mobiliser afin de concilier qualité d'accompagnement, besoins croissants des usagers et équilibre financier de l'établissement.

Questions diverses

Julie Novelli informe les membres du Conseil d'administration de l'avancement de la démarche relative à l'étude sur les repas. Elle précise qu'un cabinet spécialisé a été mandaté pour conduire cette mission. La phase 2 de l'étude a désormais débuté et porte notamment sur les attentes et les souhaits exprimés par les élus. Une phase d'échanges avec la direction est également prévue afin de partager les constats et orientations issus de cette démarche.

À cette occasion, Michelle Brauer demande à Marie Renaud s'il serait possible de leur mettre à disposition des informations telles que les menus proposés aux bénéficiaires du service de portage de repas. Elle évoque également la possibilité pour des représentants du Conseil d'administration de participer à une commission permettant de goûter les repas servis dans le cadre de cette prestation.

Les membres du conseil souhaitent par ailleurs pouvoir disposer d'un retour sur les questionnaires de satisfaction réalisés auprès des usagers afin de mieux appréhender leur niveau de satisfaction et les éventuelles pistes d'amélioration du service. Marie Renaud prend note de ces demandes et indique qu'un retour leur sera fait rapidement sur ces différents points.

La séance est levée à 17H00

Madame la Vice-présidente,
Pascale ROUSSEAU

La secrétaire de séance,
Marie RENAUD